

Aux épargnants,

Les membres du Conseil des gouverneurs sont fiers de servir les intérêts des Portefeuilles privés RBC et des épargnants qui font confiance à l'intégrité et aux compétences de RBC Gestion d'Actifs Inc., le gérant des portefeuilles.

Le Conseil consultatif des gouverneurs des Fonds RBC et des Portefeuilles privés RBC a été formé en 1994 expressément dans le but de formuler des recommandations au gestionnaire des fonds à l'égard des conflits d'intérêts dans la gestion des fonds communs de placement. Dans le nouveau contexte de réglementation en matière de surveillance indépendante des fonds communs de placement, nous tirerons parti de l'expérience et des connaissances que nous avons acquises depuis plus de dix ans pour continuer à soutenir des normes rigoureuses et des pratiques exemplaires en ce qui concerne la gouvernance des fonds communs de placement.

Le 1<sup>er</sup> décembre 2006, le Conseil des gouverneurs a été nommé comité d'examen indépendant des Portefeuilles privés RBC et d'autres fonds communs de placement gérés par le gérant, conformément aux dispositions du nouveau *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*. En plus de répondre aux exigences réglementaires en matière de gouvernance indépendante des fonds, le Conseil des gouverneurs continue d'assumer le rôle important qui consiste à faire des recommandations à RBC Gestion d'Actifs Inc. sur d'autres questions liées à la gestion des Portefeuilles privés RBC.

Nous sommes heureux de publier, par la présente, le premier rapport annuel aux porteurs de parts des Portefeuilles privés RBC, conformément aux exigences du Règlement 81-107.

Les commissions des valeurs mobilières ont confié au Conseil des gouverneurs le rôle précis d'examiner les questions de conflits d'intérêts relevées et soumises au Conseil par RBC Gestion d'Actifs Inc., puis de donner son approbation ou de faire des recommandations. Notre priorité consiste à déterminer si les actions envisagées par le gérant fourniront des résultats justes et raisonnables en ce qui a trait aux fonds communs.

De plus, le Conseil des gouverneurs examinera et évaluera, au moins une fois par année, le caractère adéquat et l'efficacité des politiques et des procédures relatives aux questions de conflits d'intérêts liées aux Portefeuilles privés RBC.

Après la nomination initiale des membres du Conseil et l'établissement de la rémunération versée aux membres par RBC Gestion d'Actifs Inc., le Conseil des gouverneurs a la responsabilité d'examiner et d'évaluer l'indépendance et la rémunération des membres ainsi que l'efficacité du Conseil. Afin de gérer efficacement sa charge de travail, le Conseil des gouverneurs compte sur l'initiative et les recommandations de ses trois sous-comités : le Comité consultatif financier, le Comité sur les conflits en placement et le Comité de la gouvernance.

Nous félicitons RBC Gestion d'Actifs pour son rôle de chef de file au sein du secteur canadien des fonds communs de placement et nous espérons maintenir avec RBC Gestion d'Actifs des voies de communication ouvertes et une relation de travail efficace dans l'intérêt des Portefeuilles privés RBC.

Le président du Conseil des gouverneurs,



Lloyd R. McGinnis, OC, P.Eng.

Le 31 décembre 2006

<b>Membres du Conseil des gouverneurs</b>		<b>États de service au sein de l'ancien Conseil consultatif des gouverneurs</b>
Nom	Lieu de résidence	Nomination initiale <sup>1</sup>
<b>Lloyd R. McGinnis</b> Président du Conseil des gouverneurs	Winnipeg (Manitoba)	Juillet 1994
<b>Michael G. Thorley</b> <sup>2,7</sup> Vice-président du Conseil des gouverneurs	Toronto (Ontario)	Juillet 1994
<b>Selwyn B. Kossuth</b> <sup>5,7</sup>	Mississauga (Ontario)	Octobre 1995
<b>Charles F. Macfarlane</b> <sup>7</sup>	Toronto (Ontario)	Septembre 2006
<b>Linda S. Petch</b> <sup>6</sup>	Victoria (Colombie-Britannique)	Mai 2006
<b>Elaine C. Phénix</b> <sup>3</sup>	Montréal (Québec)	Décembre 1999
<b>Mary C. Ritchie</b> <sup>4,5</sup>	Edmonton (Alberta)	Mars 2002
<b>Joseph P. Shannon</b> <sup>6</sup>	Port Hawkesbury (Nouvelle-Écosse)	Février 1998
<b>James W. Yuel</b> <sup>6</sup>	Saskatoon (Saskatchewan)	Décembre 2000

Aucun changement n'a été apporté à la composition du Conseil des gouverneurs au cours de l'exercice. Le Conseil des gouverneurs agit également à titre de comité d'examen indépendant des Fonds RBC.

Notes:

<sup>1</sup> Chaque gouverneur est membre du comité d'examen indépendant depuis sa création le 1<sup>er</sup> décembre 2006.

<sup>2</sup> Président et membre du Comité sur les conflits en placement.

<sup>3</sup> Président et membre du Comité de la gouvernance.

<sup>4</sup> Président et membre du Comité consultatif financier.

<sup>5</sup> Membre du Comité sur les conflits en placement.

<sup>6</sup> Membre du Comité de la gouvernance.

<sup>7</sup> Membre du Comité consultatif financier.

## **Portefeuille de titres**

### **a) Portefeuilles**

Au 31 décembre 2006, un maximum de 10 % des parts de chaque série des Portefeuilles privés RBC était la propriété effective, directement ou indirectement, de l'ensemble des membres du Conseil des gouverneurs.

### **b) Gérant**

Au 31 décembre 2006, aucun membre du Conseil des gouverneurs n'avait la propriété effective, directement ou indirectement, d'une catégorie ou d'une série de titres avec droit de vote ou de titres de participation détenus par le gérant.

### **c) Fournisseurs de services**

Au 31 décembre 2006, moins de 0,01 % des titres de chaque catégorie de titres avec droit de vote ou de titres de participation de la Banque Royale du Canada était la propriété effective, directement ou indirectement, de l'ensemble des membres du Conseil des gouverneurs.

**Rémunération et indemnités**

La rémunération globale versée par les portefeuilles au Conseil des gouverneurs, en sa qualité de comité d'examen indépendant des portefeuilles pour une période de un mois, s'est chiffrée à 4 190 \$. La rémunération globale versée par les portefeuilles au Conseil consultatif des gouverneurs pour les onze mois antérieurs en 2006 s'est chiffrée à 89 670 \$. Ces montants ont été répartis entre les portefeuilles.

Aucune indemnité n'a été versée par les portefeuilles au Conseil des gouverneurs au cours de l'exercice.

La rémunération initiale du Conseil des gouverneurs a été fixée par le gérant. Au moins une fois par année, le Comité de la gouvernance et le Conseil des gouverneurs examineront la rémunération, en tenant compte des facteurs suivants :

1. les intérêts fondamentaux des portefeuilles;
2. le fait que chaque portefeuille doit payer sa part raisonnable de la rémunération du Conseil des gouverneurs à même l'actif du portefeuille;
3. le fait que la rémunération versée au Conseil des gouverneurs par chacun des portefeuilles devrait correspondre justement et raisonnablement aux avantages généraux et particuliers revenant à chaque portefeuille;
4. le nombre, la nature et la complexité des portefeuilles dont les intérêts sont défendus par le Conseil des gouverneurs;
5. la nature et l'ampleur de la charge de travail de chaque membre du Conseil des gouverneurs.

**Questions de conflits d'intérêts**

Le Conseil des gouverneurs n'a connaissance d'aucune question de conflit d'intérêts concernant le gérant qui aurait été soumise au Conseil et relativement à laquelle la recommandation du Conseil n'aurait pas été favorable.

Le Conseil des gouverneurs n'a connaissance d'aucune question de conflit d'intérêts concernant le gérant relativement à laquelle le gérant n'aurait pas respecté les conditions imposées en vertu de la recommandation ou de l'approbation du Conseil.

Au cours de l'exercice, le gérant s'est conformé aux approbations et aux instructions permanentes formulées par le Conseil des gouverneurs et énumérées ci-dessous. Dans chacun des cas, les instructions permanentes exigeaient que le gérant se conforme aux politiques et aux procédures connexes et qu'il présente périodiquement un compte rendu au Conseil des gouverneurs.

*Approbations et instructions permanentes*

1. Permettre aux portefeuilles d'acheter des titres émis par la Banque Royale du Canada
2. Permettre aux portefeuilles de participer à des opérations de placement de titres menées par des apparentés
3. Permettre aux portefeuilles de conclure des opérations de contrepartie sur titres de participation avec des apparentés

Le gérant a reçu des recommandations favorables et des instructions permanentes en ce qui concerne les questions de conflits d'intérêts visées par les politiques énumérées ci-dessous. Dans chacun des cas, les instructions permanentes exigeaient que le gérant se conforme aux politiques et aux procédures connexes et qu'il présente périodiquement un compte rendu au Conseil des gouverneurs.

*Recommandations favorables et instructions permanentes*

1. Politique sur les opérations personnelles des employés
2. Politique sur les charges liées aux fonds, y compris les charges liées aux apparentés
3. Politique en matière de rabais de courtage sur titres gérés
4. Politiques en matière de négociation, y compris la sélection de courtiers et l'attribution des opérations
5. Politique sur l'évaluation à la juste valeur des placements
6. Politique de correction des erreurs touchant la valeur liquidative
7. Politique sur la négociation excessive
8. Politique à l'égard des importants porteurs de parts
9. Politique sur les paiements, les cadeaux et les divertissements
10. Opérations de contrepartie sur titres de créance conclues avec des apparentés

Portefeuilles privés RBC – Parts de série O et de série F  
(à moins d'indication contraire)

**FONDS DE REVENU**

Portefeuille privé de revenu à court terme RBC  
Portefeuille privé d'obligations canadiennes RBC  
Portefeuille privé d'obligations de sociétés RBC  
Portefeuille privé de revenu RBC  
*(parts de série O, de série F et de série T)*  
Portefeuille privé d'obligations étrangères RBC

**FONDS D' ACTIONS CANADIENNES**

Portefeuille privé de dividendes canadiens RBC  
Portefeuille privé d'actions canadiennes croissance  
et revenu RBC  
Portefeuille privé d'actions canadiennes RBC  
Portefeuille privé d'actions canadiennes de valeur RBC  
Portefeuille privé d'actions canadiennes O'Shaughnessy RBC  
*(parts de série O seulement)*  
Portefeuille privé d'actions canadiennes de base RBC  
Portefeuille privé de sociétés canadiennes à moyenne  
capitalisation RBC

**FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES**

Portefeuille privé d'actions américaines RBC  
Portefeuille privé d'actions américaines de valeur RBC  
Portefeuille privé de valeur américain en actions  
O'Shaughnessy RBC *(parts de série O seulement)*  
Portefeuille privé d'actions américaines de croissance RBC  
Portefeuille privé de croissance américain en actions  
O'Shaughnessy RBC *(parts de série O seulement)*  
Portefeuille privé de sociétés américaines à moyenne  
capitalisation RBC  
Portefeuille privé de sociétés américaines à petite  
capitalisation RBC

**FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES ET MONDIALES**

Portefeuille privé d'actions internationales RBC  
Portefeuille privé d'actions EAEO RBC  
Portefeuille privé d'actions européennes RBC  
Portefeuille privé d'actions asiatiques RBC  
Portefeuille mondial privé d'actions Titans RBC  
Portefeuille privé d'actions mondiales RBC